

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance extraordinaire du conseil municipal eut lieu le mardi 24 janvier 2023 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale

PRÉSENCES :

Mesdames: Josée Beaulieu—Mélissa Boucher-Caron—Katy Nadeau
Hélène Durette

Monsieur: Guy Thibault—Alain Morin, pro-maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration est aussi présente à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le pro-maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

DÉMISSION À LA MAIRIE :

À cette réunion, la directrice générale a déposé la lettre de démission du maire Keven Levesque Ouellet qui est effective à partir du 10 janvier 2023.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Tarif temporaire location sous-sol de l'église ;
4. Coordinatrice à la qualité de vie municipale;
5. Voisins solidaires;
6. Période de questions portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour;
7. Levée de l'assemblée;

2023 - 014

IL EST PROPOSÉ par : Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par : Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation conformément aux dispositions du Code municipal, avis par courriel ayant été donné, il est proposé et résolu unanimement d'accepter l'avis de convocation.

TARIF TEMPORAIRE LOCATION SOUS-SOL DE L'ÉGLISE

ATTENDU que la salle Rosa D Lavoie ne peut être louée pendant les rénovations du centre des loisirs au sous-sol de l'édifice.

2023 - 015

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, offre la location du sous-sol de l'église au même tarif de cent dix dollars (110.00\$) pendant les rénovations.

COORDONNATRICE A LA QUALITÉ DE VIE MUNICIPALE – DÉMISSION

CONSIDÉRANT la démission de l'employée, Madame Nathalie Labrecque, entrée en poste le 7 novembre 2022;

CONSIDÉRANT que le temps minimal requis pour relancer un processus d'embauche empièterait grandement sur l'échéancier du projet, dont la date de fin était déjà rallongée;

CONSIDÉRANT que durant la même période, l'une des municipalités participantes s'est dotée de personnel municipal en capacité d'assurer la continuité et/ou tout ou partie des tâches prévues au poste de Coordonnatrice à la qualité de vie municipale;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de l'ensemble des éléments ci-haut mentionnés, la pertinence de la continuité du projet est remise en question par les 2 parties;

2023 – 016

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, en concert avec la municipalité de Saint-Eusèbe mettent fin au présent projet.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 10, le pro-maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Alain Morin, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Pro-maire

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
CONCERNANT LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES SUR LE
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-
TÉMISCOUATA
MARDI 24 JANVIER 2023

Assemblée de consultation publique, tenue à la bibliothèque municipale de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, le mardi 24 janvier 2023 à 18 h. Sont présents M. Alain Morin, maire suppléant, Éloïse René de Cotret, chargé de projets développement et administration, Denise Dubé, directrice générale et greffière-trésorière, pour répondre aux questions des citoyens. Ladite assemblée publique de consultation a été convoquée par Denise Dubé, directrice générale, par un Avis public envoyé dans tous les foyers de la municipalité, le 10 janvier 2023. Il a aussi été affiché à chacun des endroits suivants, savoir : sur la façade de l'église, devant le bureau municipal ainsi que sur le babillard de l'entrée de la sacristie et sur le site Internet de la municipalité.

L'objet de cette assemblée publique est de présenter le projet de règlement 279 - 2022

rendu nécessaire afin d'encadrer la démolition des bâtiments datant d'avant 1940 sur le territoire de la municipalité , particulièrement ceux possédant une valeur patrimoniale ou qui sont inclus dans un site présentant une valeur patrimoniale et de consulter la population.

Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

Aucun contribuable était présent pour la présentation de ce règlement. Aucun commentaire n'a été reçu à la municipalité. Ladite assemblée s'est terminée à 19h.

Alain Morin, maire suppléant

Denise Dubé, directrice générale